















Conseil Régional de Lorraine  
Direction de l'environnement  
Place Gabriel Hocquard  
BP 81004  
57 036 METZ cedex 01

DEMANDE DE SUBVENTION  
Projet d'installation de pompe à chaleur géothermale par forage vertical

Liste des sociétés de forage susceptibles d'intervenir Lorraine

societe	remarque	adresse	cp	ville	tel	fax	Email
Arnould Forages	Etienne ARNOULD	39, rue Saint Quolin	B-6971	CHAMPLON	0032 84 455 455	0032 84 455 444	<a href="mailto:etienne.arnould@skynet.be">etienne.arnould@skynet.be</a>
AV Forages	Hervé VILAULT	11er place Saint Jean	57685	AUGNY	03 87 68 38 05	03 87 60 71 49	<a href="mailto:info@avforage.com">info@avforage.com</a>
Erbotec	Responsable Secteur France Mr. Philippe Boulanger Philippe.boulanger@erbotec.de 06 79 71 71 21	Menzen, 17	88178	HEIMENKIRCH	06 79 71 71 21		<a href="mailto:philippe.boulanger@erbotec.de">philippe.boulanger@erbotec.de</a>
Forages de l'Est et paysages	Pascal DREDEMY	Ferme Sainte Suzanne Schorbach BP 81	57230	BITCHE	03 87 96 10 98	03 87 96 19 08	<a href="mailto:pascal.dreydemy@wanadoo.fr">pascal.dreydemy@wanadoo.fr</a>
Forages Géothermiques des deux Sarre (FG2S)	Monsieur BILLAT	Chemin de la vieille église	57790	NITTING	03 87 24 27 10	03 87 24 85 35	
Forages Zapp	Partenaire de la société WEISSE GEOTHERMIE	3, rue du four à chaux	57800	BETTING	06 88 39 95 19	03 87 81 62 02	
For-Est	Emmanuel ROUILLON	2, rue Pratel	57340	MORHANGE	03 87 05 46 51	03 87 05 82 55	<a href="mailto:contact@for-est.fr">contact@for-est.fr</a>
Geoforage		19 Rue de Molsheim	67120	SOULTZ LES BAINS	03 90 40 94 24	03 88 04 86 75	<a href="mailto:info@geoforage.fr">info@geoforage.fr</a>
Kreativbau	Lothar HUBLE	2, rue de Bitche	57220	VOLMUNSTER	03 87 27 05 59		<a href="mailto:lothar.huble@kreativbau.eu">lothar.huble@kreativbau.eu</a>
Lorraine Forage Pompage	Olivier BEUREL	21bis rue abbé Michel	54110	HARAU COURT	03 83 46 80 96	03 83 46 80 96	<a href="mailto:l.f.p@free.fr">l.f.p@free.fr</a>
Mannfor	Marc BOHN 06 88 59 40 06	37, avenue de la gare	67560	ROSHEIM	03 88 49 32 25		<a href="mailto:mannformb@aol.com">mannformb@aol.com</a>
Philippe HERIAT		92, route des jumeaux	88470	LA BOURGONCE	03 29 58 04 12	03 29 58 04 12	<a href="mailto:eheriat@aol.com">eheriat@aol.com</a>
SARL Raffner Frères		Routes de Givry	55800	SOMMEILLES	03 29 75 16 95		<a href="mailto:sas-raffner@orange.fr">sas-raffner@orange.fr</a>
Sotravest	Philippe BECK	Route de Zinswiller	67110	OBERBRONN	03 88 80 85 60	03 88 80 85 79	<a href="mailto:sotravest@sotravest.fr">sotravest@sotravest.fr</a>

**Avertissement :**

Les organismes listés ci-dessus ne peuvent en aucun cas se prévaloir d'une caution de la part de notre organisme pour les prestations évoquées ci-dessus.

**DECLARATION DE SONDAGE  
AU TITRE  
DE  
L'ARTICLE 131 DU CODE MINIER  
ET  
GEOOTHERMIE A BASSE TEMPERATURE DE MINIME IMPORTANCE**

---

**RECOMMANDATIONS**

- le présent accusé de réception ne vaut pas autorisation ou déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau, installations classées pour la protection de l'environnement,...) ; en cas de prélèvement d'eau souterraine, une déclaration ou demande d'autorisation, fonction des débits prélevés, est préalablement introduite auprès de la préfecture concernée (renseignements auprès de la DDASS, DDAF, Mission Inter-service de l'Eau -MISE) ;
- préalablement à la réalisation des travaux, il est recommandé de se renseigner sur le contexte géologique et hydrogéologique en consultant la banque de données du sous sol (BSS) du Service Géologique Régional – 1, avenue du Parc de Brabois – 54500 Vandoeuvre Les Nancy - Tél 03 83 44 81 49; Fax 03 83 44 15 18; site internet : <http://infoterre.brgm.fr/eSIG/index.jsp>;
- préalablement à la réalisation des travaux, il convient d'interroger la mairie concernée afin de s'assurer que rien ne s'oppose à leurs réalisation (présence de périmètres de protection de captage d'eau potable ou d'eau minérale, canalisations, mines, stockages souterrains, ...)
- les travaux sont réalisés suivant les règles de l'art ;
- toutes les dispositions sont prises lors de la réalisation du forage et de l'équipement du puits pour éviter de mettre en communication des nappes d'eau distinctes et pour éviter toute introduction de pollution de surface ;
- pendant son exploitation le forage est maintenu dans des conditions optimales de fonctionnement par des contrôles périodiques de son équipement, des opérations d'entretien ;
- en cas d'abandon du forage, celui-ci est comblé par des techniques appropriées, dont l'efficacité n'est pas remise en cause avec le temps , rendant impossible les intercommunications entre les différents niveaux aquifères et évitant toute pollution des eaux souterraines.

## Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille (de plus de 10 mètres de profondeur)

Article 131 du Code Minier

<b>Maître d'ouvrage</b> (Personne pour laquelle le travail est exécuté)	Nom, Prénom : Raison Sociale : Adresse :  <div style="text-align: right;">Téléphone : / __ / __ / __ / __ / __ /</div>
<b>Maître d'œuvre</b> (Personne ou société qui fait réaliser les travaux)	Nom, Prénom : Raison Sociale : Adresse :  <div style="text-align: right;">Téléphone : / __ / __ / __ / __ / __ /</div>
<b>Entrepreneur</b> (Personne ou société qui réalise les travaux)	Nom, Prénom : Raison Sociale : Adresse :  <div style="text-align: right;">Téléphone : / __ / __ / __ / __ / __ /</div>
<b>Nature des travaux</b>	Nature : <input type="checkbox"/> Puits <input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Fouille <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)..... Nombre : Profondeur prévue en ml : Durée probable des travaux en jours : <u>Objet</u> : <input type="checkbox"/> Reconnaissance de sol <input type="checkbox"/> Recherche d'eau, prélèvement d'eau <input type="checkbox"/> Géothermie (1) (2) <input type="checkbox"/> Autres (à préciser).....
<b>Localisation des travaux</b> (Adresse)	Département / ____ / Commune : Rue, lieu-dit :

Date de la déclaration (3) : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Date de début des travaux : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature du déclarant :

Accusé de réception de la déclaration à envoyer à :  Maître d'ouvrage  Maître d'œuvre  Entrepreneur

**Si géothermie (1) :**

- débit calorifique : ..... thermies/heure
- fonctionnement en circuit fermé : ..... **OUI / NON** (Rayer la mention inutile) ;
- par sondes : ..... - verticales - horizontales (Rayer la mention inutile) ;
- prélèvement d'eau : ..... OUI / NON (Rayer la mention inutile).

**Si prélèvement d'eau :**

- débit : ..... m<sup>3</sup>/h ; ..... m<sup>3</sup>/j ; ..... m<sup>3</sup>/an ;
- nappe concernée par le prélèvement : .....
- température de l'eau prélevée : .....
- usage : .....
- date de déclaration ou de demande d'autorisation à la préfecture : ....  
(code de l'environnement – loi sur l'eau)

(2) Géothermie : si débit calorifique ≥ 200 thermies/heure ou profondeur ≥ 100 mètres, contacter la DRIRE

(3) La déclaration doit parvenir à la DRIRE :

- 15 jours avant le début des travaux pour les ouvrages ne devant pas dépasser 50 m de profondeur.
- 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 m de profondeur.

**N.B : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux**

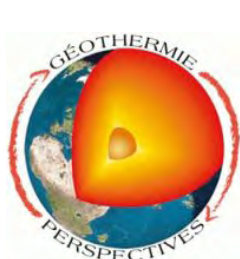
**Joindre ce formulaire et un plan d'ensemble de la commune,  
à une échelle adaptée, avec indication du(des) lieu(x) de forage à :**



Par courrier : **DRIRE Lorraine**  
Division mines et Sous-sol  
15, rue Claude Chappe  
BP 95038  
57071 METZ Cedex 3

- La géothermie
- Comment ça marche ?
- La géothermie en Les enjeux
- Recherche-Développement
- Actualités/Presse
- Médiathèque
- FAQ/Glossaire
- Les acteurs
- Liens

- Je chauffe ma maison
- Chauffer des bâtiments
- Les réseaux de chaleur
- Autres Utilisations



## Bienvenue le monde dans de l'énergie de la Terre

La géothermie désigne à la fois les phénomènes thermiques terrestres et les processus industriels de production de chaleur ou d'électricité.

Ce formidable réservoir de chaleur installé sous nos pieds offre une énergie renouvelable, non polluante, locale, disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. La géothermie est par excellence l'énergie du développement durable

### La géothermie en région

### Espace professionnel

- Accueil
- Plan du site
- Rechercher sur le site
- Contact

### A la Une...

#### Crédit d'impôt 2010 : 40% pour les PAC géothermiques et la pose des échangeurs géothermiques

04 janvier 2010

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le crédit d'impôt évolue... Les particuliers pourront désormais bénéficier d'un crédit d'impôt de 40% sur la pose d'échangeurs géothermiques (horizontaux et verticaux) et continuer à bénéficier de 40% des frais engagés sur l'achat d'une pompe à chaleur géothermique en crédit d'impôt alors que les PAC aérothermiques ne bénéficient plus que de 25%.

>> Loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 parue au JO n° 303 du 31 décembre 2009

#### Newsletter Géothermie de Novembre 2009

04 janvier 2010

Retrouvez toute l'actualité de la géothermie en France et à l'étranger: politique, les opérations en cours, les projets, les normes et l'actualité scientifique...

>> Accéder à la Newsletter de la Géothermie

Retrouvez toutes les actualités de la géothermie....

### La géothermie en région

#### Actualités en région

- Relance de la géothermie en Ile de France
- Plan d'action pour la géothermie en région Centre

#### Potentiel géothermique des aquifères superficiels

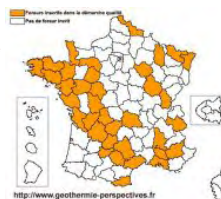
- L'espace Région Centre
- L'espace Région Ile-de-France
- L'espace Région Lorraine
- L'espace Région Midi-Pyrénées
- L'espace Région Languedoc-Roussillon

### Informations pour les particuliers

- A qui s'adresser pour réussir votre projet ?
- Avis de l'ADEME sur les pompes à chaleur
- Informations sur le crédit d'impôt de 40%
- Norme AFNOR sur les forages d'eau et de géothermie

### Choisir une entreprise de forage

Carte des foreurs inscrits dans la démarche engagement qualité ADEME - BRGM - EDF



Plus d'informations ...

<http://www.geothermie-perspectives.fr>

### Agenda

**19 janvier 2010** : « Energies Renouvelables : nouveaux chemins de la croissance » 11<sup>ème</sup> colloque du Syndicat des énergies renouvelables au CNIT de la Défense, Paris  
> Programme

**16 - 18 fév. 2010** : Formation ADEME, Pompes à chaleur géothermiques en collectif et tertiaire à Nantes  
> Identifier toutes les solutions et leur évolution  
> Utiliser les outils  
> Intégrer les critères du développement durable  
> ADEME Formations

**23-24 fév. 2010** : 1<sup>ère</sup> conférence annuelle de la Plateforme Technologique Européenne pour la production de chaleur et de froid d'origine renouvelable.

Organisé à Bilbao, tous les acteurs du domaine : universitaires, industriels, bureaux d'études... sont invités à rejoindre la plateforme européenne  
> En savoir plus sur cet événement  
> En savoir plus sur la Plateforme

### Publication

#### La Géothermie en France n°6

Octobre 2009



#### Au sommaire :

- > Paris-Nors-Est
- > La Drôme, acteur de la géothermie
- > Le centre aquatique de Moulins
- > La CPAM de Bayonne
- > PAC au gaz naturel
- > Inventaire à Paris
- > Statuquo en Allemagne

Anciens numéros...

### Edition

#### Pompe à chaleur géothermique sur aquifère

Conception et Mise en Oeuvre



Manuel co-édité par l'ADEME, l'ARENE et le BRGM

Prix de vente : 30€  
editions@brgm.fr ou télécharger le bon de commande

Géothermie Perspectives met à votre disposition tout ce que vous devez savoir sur la Géothermie, en particulier sur le chauffage à énergie géothermique, que ce soit l'exploitation des nappes d'eau chaudes grâce à des forages profonds pour alimenter les réseaux de chaleur, ou l'aide d'une pompe à chaleur géothermique, qui permet d'extraire l'énergie emmagasinée dans les nappes phréatiques ou même celle contenue directement dans les terrains pour le chauffage géothermique d'une habitation.

PENSEZ A VISITER LE PORTAIL DE LA GEOTHERMIE

[www.geothermie-perspectives.fr](http://www.geothermie-perspectives.fr)

Vous pourrez consulter l'atlas du potentiel géothermique régional dans l'espace "Région Lorraine"